

Conférence générale

GC(59)/2/Mod.1

13 septembre 2015

Distribution générale

Français

Original : anglais

Cinquante-neuvième session ordinaire

Point 10 de l'ordre du jour provisoire
(GC(59)/1, Add.1, Add.2 et Add.3)

Programme et budget de l'Agence 2016-2017

Modification

Conformément à la décision prise le 25 août 2015 par le Conseil des gouverneurs à propos du document GOV/2015/54, les modifications suivantes sont apportées au *Programme et budget de l'Agence 2016-2017* :

1. Sous l'intitulé « **Sous-programme 4.1.3 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations B** » (page 161 du document GC(59)/2), le paragraphe « **Changements et tendances concernant le programme** » est modifié pour inclure en quatrième phrase le nouveau texte suivant : « *Les activités seront accrues en Iran en raison de l'application provisoire du protocole additionnel par ce pays et des mesures de vérification et de contrôle pour s'assurer du respect par l'Iran de ses engagements en matière nucléaire comme prévu dans le Plan d'action global commun à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU.* »

2. Dans la partie II, au tableau 19 « Programme sectoriel 4 - Vérification nucléaire - État récapitulatif de la structure et des ressources du programme (non compris les investissements majeurs) » (page 172 du document GC(59)/2), il convient de remplacer dans la colonne « 2016 aux prix de 2016 - Activités non financées » le montant de 10 422 par celui de 9 184 422 en ce qui concerne le **Projet 4.1.3.002 Vérification dans les États ayant un AGG**.

3. Les sous-totaux correspondants du tableau 19 « Programme sectoriel 4 - Vérification nucléaire - État récapitulatif de la structure et des ressources du programme (non compris les investissements majeurs) » de la partie II sont modifiés comme suit : 9 274 029 au lieu de 100 029 pour le **sous-programme 4.1.3 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations B** ; 20 319 982 au lieu de 11 145 982 pour le **programme 4.1 Application des garanties** ; et 22 856 381 au lieu de 13 682 381 pour le **programme sectoriel 4**.

4. Au tableau 20 « Programme sectoriel 4 - Vérification nucléaire - Tâches associées à des activités non entièrement financées (en euros) » (page 174 du document GC(59)/2), il convient de remplacer dans la colonne « Non financées pour 2016 » le montant de 10 422 par celui de 9 184 422 en ce qui concerne la tâche de **Vérification dans les États ayant un AGG en vigueur par la Division des opérations B** du **Projet 4.1.3.002 Vérification dans les États ayant un AGG**.

5. Pour refléter les changements apportés aux paragraphes 2 à 4 ci-dessus dans le tableau 3 a) « Ressources totales à utiliser en 2016 par programme et programme sectoriel (aux prix de 2016) » (Partie I, page 29 du document GC(59)/2), il convient, dans la colonne « Activités non financées - Activités opérationnelles », de porter de 11 145 982 à 20 319 982 le sous-total du **programme 4.1 Application des garanties** et de 13 682 381 à 22 856 381 celui du **programme sectoriel 4**.